

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2024

N° 2024-012

L'an deux mil QUATRE, le NEUF du mois de FEVRIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation :

29/01/2024

Date d'Affichage :

29/01/2024

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Philippe HERITIER, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD

Absent excusé : Monsieur David PETITON

Pouvoir : Monsieur David PETITON à Monsieur Philippe HERITIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

**OBJET : OUVERTURE DU QUART DES CREDITS EN INVESTISSEMENT 2024**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette – L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ».

Sachant qu'aucune décision modificative n'a été prise en 2023 sur les chapitres concernés, il est proposé l'ouverture anticipée des crédits suivante :

Chapitre	Budget primitif 2023	Crédits ouverts par la commune
20	7 480 €	1 870 €
21	170 011 €	42 502 €
23	57 729 €	14 432 €

Le montant total des crédits ouverts sera de 60 674 € sur la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident à l'unanimité la proposition d'ouverture anticipée des crédits.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

